

**Amqui, le
15 février 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 15 février 2016 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade de l'Hôtel-de-Ville, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire
Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2
Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier
M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics
M. Antonin Michaud, directeur du développement économique et de l'urbanisme

N° 2016-xxx

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par _____, appuyée par _____ à 20 h ____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016 – ADOPTION

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de _____, appuyée par _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance. Les autres questions et commentaires devront être traités à la période générale de questions à la fin de la

2017 pour le richissime Philadelphien : « Georges-Early Widener »;

Considérant que ledit wagon Lynnewood est une pièce patrimoniale ferroviaire unique, et qu'il serait bien dommage de s'en départir puisqu'il constitue un objet d'attraction et d'intérêt touristiques vraiment très spécial, mais qu'il aurait besoin d'une sérieuse restauration pour laquelle la Ville d'Amqui n'a pas les budgets ni les moyens financiers de payer pour celle-ci;

Considérant le Canada célébrera en 2017 son 150^e anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de différents créneaux socioéconomiques et culturels, dont le secteur touristique, ainsi que dans la revitalisation du service de transport de passagers par rails;

Considérant que cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement conservateur;

Considérant que le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer à la nouvelle ministre responsable du Patrimoine Canada le projet : « Train Océan 150 », et si ce projet est accepté cela permettrait à la Ville d'Amqui d'obtenir la pleine et entière restauration dudit wagon Lynnewood sans aucuns frais pour ses contribuables;

Considérant que la Ville d'Amqui a désormais la possibilité de s'en départir ayant reçu différentes offres de prise de possession, dont l'une de son dernier propriétaire M. René Renaud et que cette option par résolution est toujours bonne et valable;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

que le conseil de ville d'Amqui accepte momentanément de sursoir à sa décision de se départir du wagon Lynnewood et ce, jusqu'au 1^{er} juin 2016, afin de donner la chance et le temps aux autorités concernées de Patrimoine Canada d'analyser la faisabilité et l'acceptation du projet « Train Océan 150 » et d'en faire connaître d'ici là, sa décision à la Ville d'Amqui;

que le conseil municipal de Ville d'Amqui appui le projet « Train Océan 150 » à la condition que la Ville d'Amqui n'ait aucun engagement financier à faire à l'égard de la réalisation de ce projet, lequel une fois l'odyssée d'un Océan à l'autre, d'Halifax à Vancouver aura été réalisée, que Patrimoine Canada s'engage formellement à le redonner à la Ville d'Amqui, sans aucuns frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Règlement n° 789-16 concernant le surveillant devant une souffleuse à neige – Avis de motion

_____ conseiller, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil, le *Règlement n°789-16 concernant le surveillant devant une souffleuse à neige* sera présenté pour adoption de manière à permettre au surveillant devant une souffleuse à neige à être à bord d'un véhicule routier, plutôt qu'à pied, dans les zones de 50 km/heure ou moins.

N° 2016-xxx Règlement n° 789-16 concernant le surveillant devant une souffleuse à neige – Adoption du projet de règlement

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 497 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), nul ne peut, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/heure ou moins, procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant à pied devant celle-ci;

Considérant que le paragraphe 17 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* permet à une municipalité d'autoriser par règlement, sur tout ou une partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, le surveillant devant une souffleuse à neige à circuler à bord d'un véhicule routier;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 février 2016;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

que le *projet de Règlement numéro 789-16 concernant le surveillant devant une souffleuse à neige* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Assurances collectives – Acceptation des conditions de renouvellement pour le regroupement du Lac-Saint-Jean / Bas-St-Laurent / Gaspésie et Côte-Nord pour la période débutant le 1^{er} avril 2016

Considérant que le contrat d'assurances collectives en vigueur en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice des employés de la Ville d'Amqui membre du regroupement du Lac-Saint-Jean / Bas-St-Laurent / Gaspésie et Côte-Nord, assuré auprès de SSQ Groupe financier;

Considérant que le rapport préparé par les consultants de l'UMQ, soit Mallette actuaire inc., daté du mois de décembre 2015, quant au renouvellement desdites assurances prévu pour le 1^{er} avril 2016 pour les municipalités et les organismes membres du regroupement;

Considérant la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

que la Ville d'Amqui procède au renouvellement de ses assurances collectives avec la compagnie d'assurance SSQ Groupe financier, pour la période débutant le 1^{er} avril 2016, le tout tel que recommandé par les consultants de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Appel d'offres sur invitation – Contrat pour la plantation et l'entretien des fleurs pour l'année 2016 – Adjudication du contrat

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter la soumission de l'entreprise D. Lebrun inc. pour l'approvisionnement et la plantation de fleurs, la préparation de la terre avant la plantation, l'épandage d'engrais et l'arrosage journalier de fleurs pour la saison 2016. Cette soumission est pour un somme maximale de

18,678.84 \$, taxes incluses, elle est conforme et la plus basse reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet.

Autre soumission reçue :
Maurice Bélanger Paysager inc. : 22,811.04 \$, taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Appel d'offres sur invitation – Matériel scénique pour l'Agora achat n° 2 – Adjudication de contrat

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter la soumission de l'entreprise 9033-5696 Québec inc. pour l'acquisition de matériel scénique pour l'Agora, soit quatre (4) palans et quatre (4) élingues. Cette soumission est pour une somme maximale de 995.80+51.96 \$, taxes incluses;

d'accepter la soumission de l'entreprise Scapin Staging pour l'acquisition de matériel scénique pour l'Agora, soit dix (10) passe-fils. Cette soumission est pour une somme maximale de 2,740.00 \$, taxes incluses;

d'accepter la soumission de l'entreprise Multi-Caisses pour l'acquisition de matériel scénique pour l'Agora, soit un coffre tapis. Cette soumission est pour une somme maximale de 640.00 \$, taxes incluses;

d'accepter la soumission de l'entreprise Super Vision pour l'acquisition de matériel scénique pour l'Agora, soit une tente 10x10 pieds. Cette soumission est pour une somme maximale de 5,045.00 \$, taxes incluses;

que ces soumissions sont conformes et les plus basses reçues dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet;

que ces soumissions font foi du contrat entre les parties.

Autres soumissions reçues :
Solotech Quebec Inc. 16,087.24 \$, taxes en sus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx Renouvellement de la publicité au Parc régional de Val-d'Irène – Acceptation du contrat et désignation des signataires

Considérant que l'entente publicitaire entre le Parc régional de Val-d'Irène et la Ville d'Amqui est venue à échéance;

Considérant que le Parc régional de Val-d'Irène propose à la Ville d'Amqui de renouveler le contrat pour un espace publicitaire à l'endos des chaises de remonte-pente pendant trois (3) saisons hivernales;

Considérant que la même affiche utilisée par les années passées sera conservée et qu'aucun autre coût d'impression additionnel ne sera nécessaire;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'accepter la proposition du Parc régional de Val-d'Irène concernant le renouvellement du contrat de vente d'espace publicitaire pour les années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 pour la somme de 333,33 \$, plus taxes, annuellement;

d'autoriser M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier, et M. Noël Fournier, directeur général et trésorier, à signer le contrat de vente d'espace publicitaire pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

N° 2016-xxx

Confirmation d'embauche de Mme Anne-Sophie Boily à titre de monitrice au Service des loisirs

il est proposé par _____
appuyé par _____

de confirmer l'embauche de Mme Anne-Sophie Boily à titre de monitrice au Service des loisirs, la date de début de l'emploi étant le 13 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Travaux publics et hygiène du milieu ».

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Émission des permis – Statistiques

M. Antonin Michaud, directeur du développement économique et de l'urbanisme, présente les statistiques d'émission des permis pour l'année 2015

LOISIRS ET CULTURE

N° 2016-xxx

Exposition de Mme Martine Côté « Côtyme » – Désignation des signataires du contrat d'exposition

Considérant qu'à l'été 2016, la Ville d'Amqui accueillera l'exposition d'arts visuels de Mme Martine Côté « Côtyme », originaire d'Amqui;

Considérant que le contrat d'exposition vise à clarifier les règles permettant à l'artiste d'exposer à la grande salle du conseil municipal d'Amqui et d'établir les responsabilités de chaque partie;

En conséquence,

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui le contrat d'exposition entre la Ville d'Amqui et Côtyme, Maître en Beaux-Arts, AIBAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DON ET COMMANDITE

N° 2016-xxx

CPA Mira-Belle d'Amqui – Demande de don

il est proposé par _____
appuyé par _____

de faire un don de 500 \$ à CPA Mira-Belle d'Amqui, tel que le prévoit le budget des dons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Hockey mineur de la Vallée – Demande de don

il est proposé par _____
appuyé par _____

de faire un don de 225 \$ pour le Hockey mineur de la Vallée pour les aider à défrayer une partie des coûts de la location de la Salle communautaire pour l'organisation de la soirée Chasse et Pêche du 31 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Défiez la Vallée – Demande de don

il est proposé par _____
appuyé par _____

de faire un don de 500 \$ à Défiez la Vallée, tel que le prévoit le budget des dons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS

N° 2016-xxx

Formation Méthode sans trachée le 3 mars 2016 à Rivière-du-Loup

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, à participer à la formation « Méthode sans trachée » qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 3 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Déplacement de Mme Marie-Pierre Morin au Tribunal administratif du travail à Rimouski le 27 juin 2016

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser Mme Marie-Pierre Morin, responsables des ressources humaines et des technologies de l'information, à se déplacer au Tribunal administratif du travail à Rimouski le 27 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2016-xxx

Rencontre régionale de l'AQAIRS à Rivière-du-Loup le 25 février 2016

il est proposé par _____
appuyé par _____

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à se déplacer à la rencontre régionale de l'AQAIRS à Rivière-du-Loup le 25 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

